



Vol a l'etalage et casier judiciaire

Par **Staples**, le **16/07/2008** à **04:07**

Bonjour rnje voulais savoir qu'est ce qu'il va arriver a un jeune de 19 ans qui se fait prendre dans un magasin pour un vol de valeur de 35\$, pour la premiere fois et qui n'a jamais eu de problemes avec la loi auparavant. rnest ce qu'il va avoir un dossier criminnel, ou des amendes, suite a une desicion prise par la cour, si cela est le cas est il possible de effacer son casier judiciaire? et apres combien de temps.rnmerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **16/07/2008** à **08:10**

Si je comprends bien, ce jeune de 19 ans a volé pour 355 € de marchandises et vous nous dîtes que c'est la première fois ? La première fois de quoi ? qu'il vole ou qu'il se fait prendre ?
Et oui, après jugement, sa condamnation, si condamnation il y a, sera automatiquement inscrite sur son casier judiciaire et cela pourrait fort lui causer du tord s'il souhaite faire certains métiers pour lesquels un extrait du casier judiciaire est indispensable. Faudrait peut-être aussi qu'il accepte les conséquences de ses actes, ne le croyez-vous pas ? Maintenant, vous pouvez toujours solliciter du juge que l'inscription se fasse le volet du casier judiciaire non accessible aux employeurs. La décision reviendra au juge d'accepter cette demande ou de la refuser mais, dans ce domaine, ne rêvez pas trop.